

TIRAGE AU SORT DE SAILLIES À PRIX EQUISTRATIS

sur Facebook Live EQUISTRATIS



EQUISTRATIS

LE 20 FEVRIER 2021 À 16H

REGLEMENT

Conditions indispensables pour participer au tirage:

- **Etre à jour de sa cotisation 2021**
Silver **50€** - Ruby **150€** - Gold **300€**
Platinum **1000€ et +**
- Avoir retourné son bulletin d'inscription au tirage: soit par courrier au plus tard **le Mardi 16 Février 2021**, soit en le déposant sur notre stand aux ventes de Deauville prévues les **28/29 Janvier 2021 (sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires COVID 19)**, accompagné du chèque correspondant au nombre d'étalons choisis.
- S'engager à régler à l'Association le jour du tirage et au plus tard dans les 15 jours le montant dû pour chaque saillie. Faute de règlement dans ce délai, la saillie sera attribuée au(x) suppléant(s).

Article 1 : La même personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois à chaque étalon.

Article 2 : La saillie n'est pas cessible et ne peut être utilisée que par le bénéficiaire.

Article 3 : Le montant des inscriptions au tirage est fixé comme suit : **10€** pour 1 étalon,
30€ pour 5 étalons, **50€** pour 10 étalons.

**Assurance Vacuité &
produits à naître en 2022
Par CABINET d'ASSURANCE
PRISE EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION**

La garantie couvre le risque :
(Sans franchise) Vacuité + Gestation + Poulinage
+ 30 premiers jours du poulain.

Valeur d'assurance du produit à naître :
Prix d'achat de la saillie HT ou TTC selon
l'assujettissement de l'acquéreur.

Période d'assurance : Le lendemain de la réception des pièces correspondantes chez l'Assureur et jusqu'au 30ème jour du poulain

Conditions à remplir pour la jument :

- Stationnement en France à l'année
- Agée de moins de 17 ans
- Vaccination contre la Rhinopneumonie à jour
- Poulinière ayant eu au moins 2 poulains vivants dans les 3 dernières années ou 3 poulains vivants dans les 5 dernières années (sauf maidens ou jeunes juments)
- En cas de sinistre, la poulinière devra avoir été saillie au moins sur 3 ovulations différentes et utiliser toutes les saillies exploitables jusqu'à la fin de la saison de monte.

Poulinages tardifs :

Les poulinières ayant une date de terme 2021 prévue après le 1er Mai 2021 ne seront pas assurables en formule *SAILLIE* (vacuité + gestation + 30 premiers jours du foal). Elles seront néanmoins assurables en formule *POULAIN A NAITRE* (gestation + 30 premiers jours du foal) sur présentation d'un *certificat vétérinaire de gestation mentionnant un stade de gestation supérieur à 35 jours*.

Documents à transmettre pour toute souscription :

ATTENTION : la demande de garantie doit être réceptionnée avant le premier saut.

Documents à transmettre en cas de sinistre :

- Certificat officiel de saillie mentionnant les différentes dates de saillies
- Attestation vétérinaire de vacuité
- Rapport vétérinaire détaillé sur les raisons du décès ou de l'euthanasie du poulain (une autopsie pourra être demandée par les Assureurs)
- Facture d'équarrissage et d'autopsie
- RIB

Le détail des conditions du contrat d'assurance est disponible auprès d'EQUISTRATIS.

Le Tirage au sort sera assisté de **Maître BIGET**, commissaire-priseur judiciaire, 33 rue Demees 61 000 Alençon